

O
d
h

In

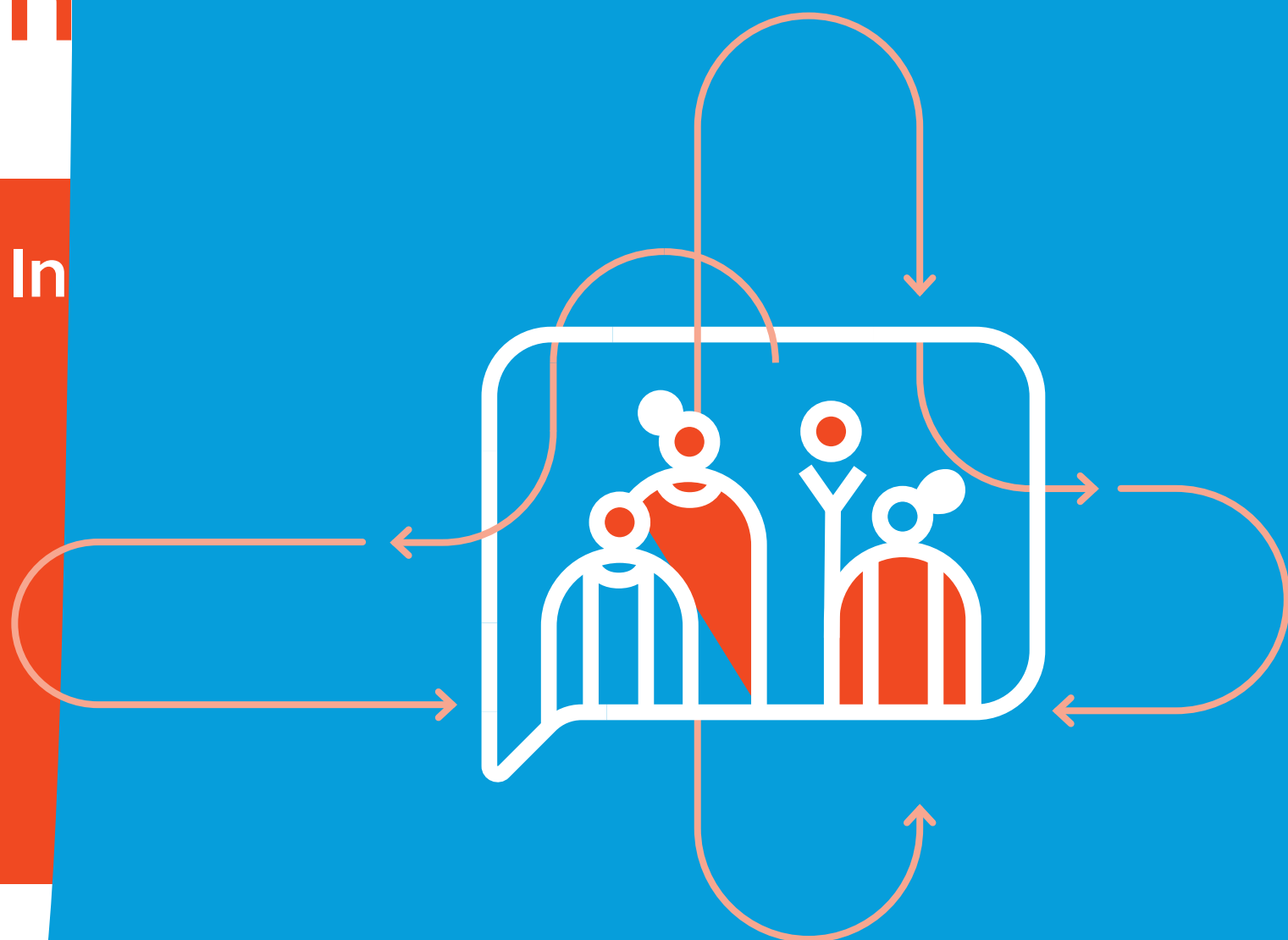
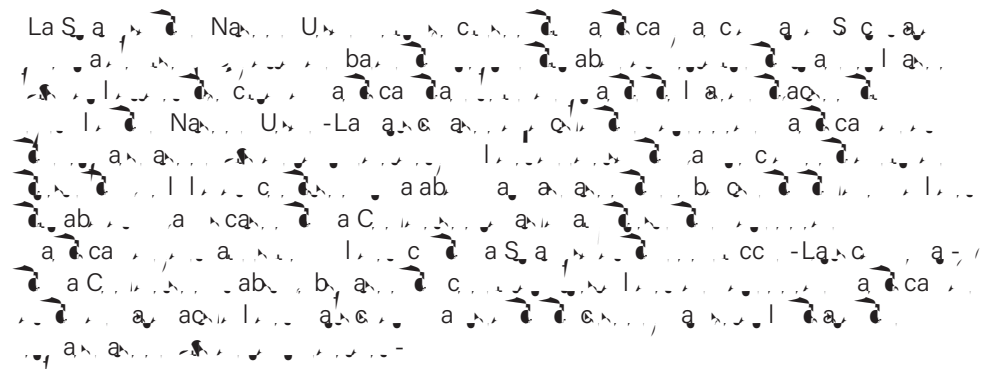


Table des matières

Accompagner une personne handicapée	6
Introduction	6
Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent	9
Pourquoi et quand consulter des personnes handicapées?	14
La consultation dans la pratique	17
Annexes	

Acronymes et abréviations

CPI	Comité permanent interorganisations
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IDA	International Disability Alliance
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PDF	Pacific Disability Forum
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNPRPD	Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées



Lorsque les personnes handicapées participent aux processus décisionnels, les politiques, stratégies, programmes et opérations sont généralement plus efficaces pour lever les obstacles à leur inclusion et davantage propices à faciliter leur participation pleine et égale. Les personnes handicapées ont une expérience directe des difficultés auxquelles elles se heurtent et savent mieux que quiconque ce qui peut être fait pour faciliter l'exercice de leurs droits et améliorer leur bien-être. De plus, la participation active des personnes handicapées et des

¹ Nations Unies, *Le Guide de l'ONU sur l'égalité des personnes handicapées*, Nations Unies, 2018, p. 10. <https://www.un.org/fr/disabilitystrategy/sgreport>

' -

?

La a ca ²⁻

 Pa a ca

a ca

La a ca ⁴⁻

 a ca

Les organisations de personnes handicapées, comme la communauté des personnes handicapées, sont diverses :



Elles peuvent avoir une orientation inter-handicaps et représenter diverses catégories de personnes handicapées ou représenter des groupes précis de personnes handicapées (par exemple, les personnes sourdes-aveugles ou les personnes ayant un handicap physique).

Elles peuvent représenter une catégorie de population parmi les personnes handicapées (par exemple, les femmes handicapées ou les personnes autochtones handicapées) ou un groupe précis parmi l'une de ces catégories (par exemple, les femmes atteintes d'albinisme).

Elles comprennent des organisations d'autoreprésentation et des groupes de soutien par les pairs, composés de personnes handicapées et souvent constitués de manière informelle ou locale.

Elles comprennent également des organisations de parents ou de proches de personnes ayant un handicap intellectuel ou atteint de démence ou d'enfants handicapés, lorsque ces groupes souhaitent être soutenus par leurs familles unies au sein de réseaux ou d'organisations.

Elles peuvent être d'envergure locale, nationale, régionale ou internationale, et fonctionnent en tant qu'organisations individuelles, coalitions ou organisations faitières composées d'organisations membres représentant différentes populations de personnes handicapées.

Les organisations faitières sont très utiles pour établir le contact avec un large éventail d'organisations au sein de la population concernée, mais la participation d'autres personnes ou d'autres organisations de personnes handicapées qui ne font pas partie de leurs membres ou de leurs réseaux est nécessaire pour garantir la représentation de toutes les catégories de population parmi les personnes handicapées.

Le rôle d'autres groupes d'intérêt

acc

Domaine principal

Possibilités de consultation – entités et équipes de pays des Nations Unies

R le direc e, r
planifica ion
rae giq e e
ge ion

— R e p r e s e n t a t i o n s n a t i o n a l e s d e s p a y s d e s N a t i o n s U n i e s

ENCADRÉ 4.

Le Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire (CPI) ont été adoptées en 1991 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Nations Unies. Elles ont été élaborées en collaboration avec les personnes handicapées et leurs familles, ainsi qu'avec les organisations de défense des droits des personnes handicapées.

Le but de ces directives est de garantir que les personnes handicapées soient traitées avec dignité et respect, et qu'elles puissent participer pleinement à l'action humanitaire. Elles stipulent que les personnes handicapées doivent être traitées en tant que personnes, et non en tant qu'objets de pitié. Elles soulignent également l'importance de la consultation et de la participation des personnes handicapées et de leurs familles dans la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire. Les directives ont été mises à jour en 2016 pour refléter les progrès réalisés dans la compréhension et le traitement des personnes handicapées.

Comment contacter
les participants?

Comment fournir
des aménagements
raisonnables
et des services
d'accompagnement ?

Quand est-ce approprié?

Lorsque les participants ont des besoins spécifiques, il est important de leur offrir un environnement accessible. Cela peut inclure des adaptations telles que des supports de lecture adaptés, des outils de communication alternatifs ou des modifications de l'environnement physique. Il est également essentiel de consulter les participants pour identifier leurs besoins et les solutions appropriées.

Comment planifier la consultation?

Les étapes d'une consultation réussie sont :
1. Définir l'objectif de la consultation.
2. Identifier les participants pertinents.
3. Choisir le format et le lieu de la consultation.
4. Préparer des documents et des outils de discussion.
5. Faciliter la discussion et recueillir les avis.
6. Analyser les résultats et communiquer les conclusions.

Comment contacter les participants?

Il est important de contacter les participants de manière proactive et respectueuse. Cela peut être fait par téléphone, par courrier électronique ou par des supports de communication adaptés à leurs besoins. Il est essentiel de leur expliquer l'objectif de la consultation et de leur offrir toutes les informations nécessaires pour participer facilement.

Quand est-ce approprié?

Les consultations sont appropriées lorsque les personnes concernées ont un rôle à jouer dans la prise de décision. Elles sont également utiles pour recueillir des informations et des avis, pour clarifier des points, pour tester des idées et pour établir des liens entre les personnes concernées.

Comment planifier la consultation?

Voici quelques étapes d'une consultation réussie :

- 1. Définir l'objectif de la consultation.
- 2. Identifier les personnes à consulter.
- 3. Choisir le mode de consultation.
- 4. Préparer la consultation.
- 5. Mettre en œuvre la consultation.
- 6. Analyser les résultats.
- 7. Communiquer les résultats.

Comment contacter les participants?

Il est important de contacter les participants de manière appropriée. Voici quelques conseils :

- 1. Utilisez des canaux de communication accessibles.
- 2. Choisissez des heures de contact adaptées.
- 3. Utilisez un langage simple et clair.
- 4. Offrez un soutien technique si nécessaire.
- 5. Assurez-vous que les participants comprennent l'importance de leur participation.

IDA CRPD Forum listserv -

Consultez le site Web de l'IDA CRPD Forum listserv pour en savoir plus sur les consultations et les autres services de soutien.

Quels sont les éléments à prendre en considération au sujet de l'accessibilité?

Les consultations doivent être accessibles à toutes les personnes concernées, y compris celles qui ont des handicaps.

Comment fournir
des aménagements
raisonnables et des
services d'accompa-
gnement ?

**Comment fournir
des aménagements
raisonnables**

Quand est-ce approprié?

Les consultations sont appropriées lorsque les personnes concernées ont un rôle à jouer dans la prise de décision. Elles sont également utiles pour recueillir des avis et des suggestions, pour clarifier des points, pour tester des idées et pour établir un consensus.

Comment planifier la consultation?

Voici les étapes d'une consultation réussie :
1. Définir l'objectif de la consultation.
2. Identifier les personnes à consulter.
3. Choisir le mode de consultation (en face à face, par groupe, en ligne, etc.).
4. Préparer les documents de consultation.
5. Organiser la consultation.
6. Analyser les résultats.
7. Communiquer les conclusions.

Comment contacter les participants?

Il est important de contacter les participants de manière proactive et transparente. Cela implique de leur expliquer l'objectif de la consultation, de leur offrir des informations sur le processus et de leur garantir que leurs contributions seront prises en compte. Il est également important de leur offrir un soutien technique et logistique pour faciliter leur participation.

Comment faciliter
une consultation
inclusive?

Ta... a... a... ca... al... l... a... a... a... -
D... b... a... ca... b... a...
c... a... l... a... -

3 **Portée.** L'écriture est en lettres minuscules. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

4 **Représentation.** C'est la représentation de l'écriture. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

5 **Flexibilité.** L'écriture est en lettres minuscules. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

Qu'est-ce que l'écriture ? Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

- Les lettres sont en italique.
- Les accents sont en italique.
- Les lettres sont en italique.
- Les accents sont en italique.
- Les lettres sont en italique.
- Les accents sont en italique.
- Les lettres sont en italique.
- Les accents sont en italique.

Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique. Les lettres sont en italique. Les accents sont en italique.

Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité est la possibilité pour tous les citoyens de participer à la vie sociale et culturelle sans être discriminés en raison de leur handicap. Elle vise à garantir que les personnes handicapées puissent accéder à tous les services, produits et lieux publics. Cela implique de prendre en compte les besoins spécifiques de ces personnes dans la conception et l'entretien des infrastructures, des services et des produits.

Inclusion du handicap

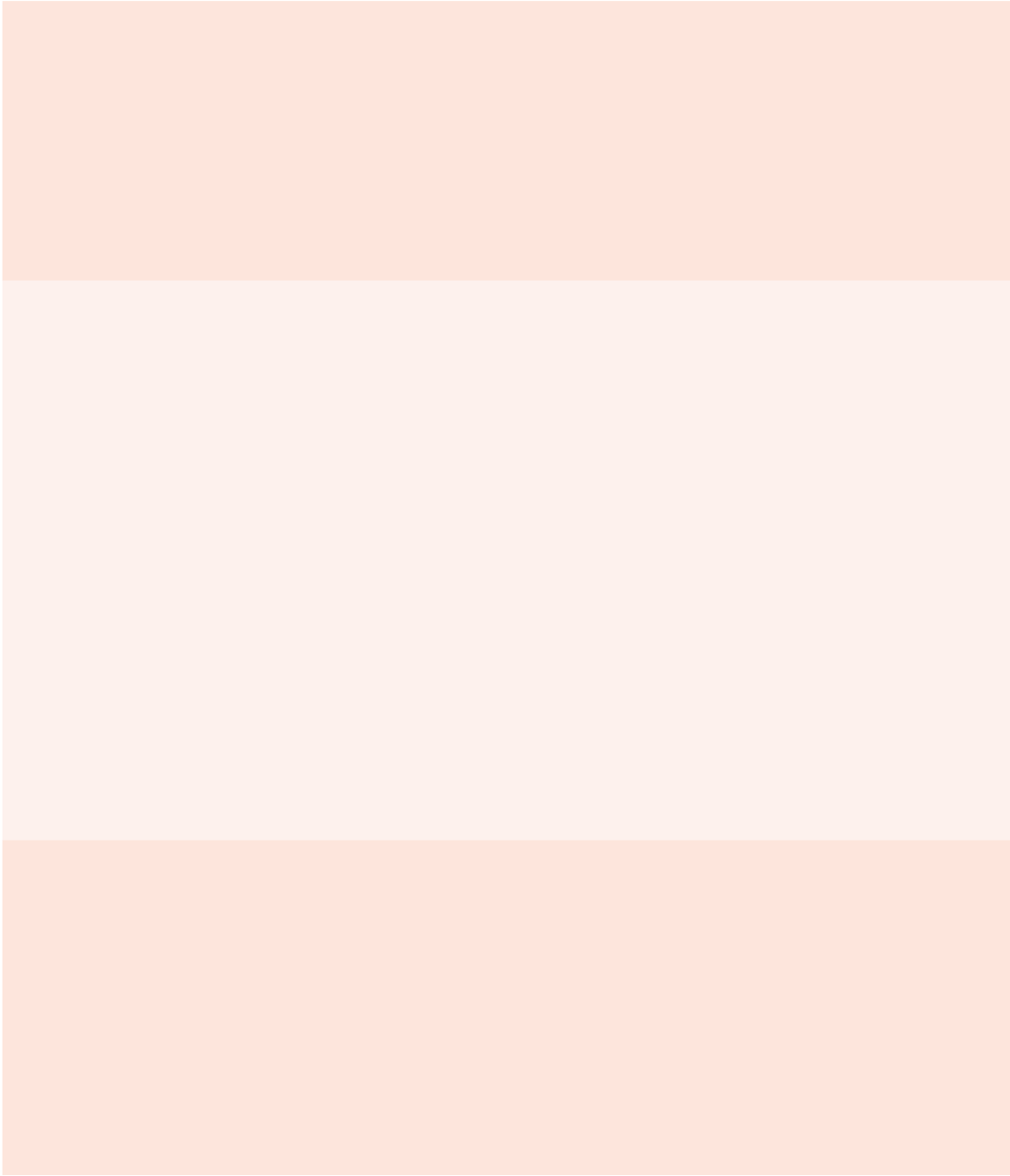
L'inclusion du handicap est un processus qui vise à garantir que les personnes handicapées puissent participer pleinement et équitablement à tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Cela implique de créer des environnements et des services qui sont accessibles et accueillants pour tous, sans discrimination. L'inclusion du handicap est un droit fondamental et une condition essentielle pour réaliser un développement durable et une société plus juste.

Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un concept qui reconnaît que les différentes formes de discrimination (comme le racisme, le sexisme, l'homophobie, etc.) peuvent se croiser et se renforcer mutuellement, créant des expériences de discrimination complexes et multiples. Cela implique de prendre en compte les interactions entre ces différentes formes de discrimination dans l'analyse et la lutte contre les inégalités sociales.

Cadre de responsabilité destiné aux entités

	<p>Achats</p>   	<ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - A... - R... <ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - E... - R... <ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - L...
<p>Programma ion</p>	<p>Programmes et projets</p>  	<ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - A... <ul style="list-style-type: none"> - R... - G... - E...



Programmes
communs

M... al I... - R... al I...
c...
- A...

Programma ion

S... c... al I...
c... al I...
T, S... Ra T...

**C. I. re
in i. ionnelle**

Emploi

ab a
a
a
a

- A
- C
- E
- a ca
- A c l l a c l

Cal a c l l ca
a a ca ca
a ca

- R a c a a a
- a ca
- C a

E al a a
l c a
ONU a a ca

- R a c l l b
- a ca a a
- a ca c a
- R a c ca a a a c GS

Liste non exhaustive des réseaux internationaux et

5 L. Pa... c... a C... a... a... a... ca...
 e, a... a C... a S... a Na... U... c...
 a... ca c... l... l... c... ab... a... l...
 b... a... a... c... ab... a...
 a... c...

6 L. Pa... a... l... b... a... c...
 c... l... a ca ac... l... a... a... -E... a...
 a... c... a... a... a... ac... c...
 a... c... a... l... b... a... ac...
 a... ca... l... c... a...
 ca c... a...

Objet et portée

7 L. b... M... l... a... l... acc... a... a... a... a... a...
 c... a... Pa...

8 A... l... a... l... a... ca... Pa...
 a... a... c... a... a... ca... a... a...
 ca... a... a... c... ca... a... a... a...
 a... a... a... ca... b... a...
 a... a... l... -L... c... c... ab... a...
 b... a... a... ca... a... l... c...
 a... a... a... ca... a... a... c... a...
 c... c... ca... a... c... c... c...
 l... l... b... a... l... b... a... c... l... a... Pa...

9 L. Pa... a... c... a... a... a... l... a...
 a... a... a... c... c... ab... a... l... a... a...
 a... ca... a... c... a... c... c... l... a...
 ca... c... c... c... l... l... c... a... a...
 l... a... a... l... b... a... l... b... a... a... l... a... S... a...
 Na... U... c... a... ca... c... l... c... l...
 a... c... ac... c... l... a... a... c... cl... a...
 a...

